



Famille algerienne avec un enfant trisomique

Par **1300007nil**, le **20/09/2019** à **21:46**

Bonjour

Svp aider moi

Mon cousin habite en algerie il a deux enfant un de 4 ans il est trisomique, l'autre a 7 ans en bonne santé et il est mariee .

Il sht venir en france pour soigner son fils.

En sachant quil ny a pas son médicament en algerie.

C'est moi qui lui envoie tout les moi de France.

A til droit a un titre de séjour????

Quesquil dois faire comme démarche pour venir en france?

Et est ce que son fils pourra être suivi dans un centre et son deuxième garçon est ce quil pourra aller à l'école?

Est ce que la préfecture peut lui donner une autorisation de travailler???

Par **youris**, le **24/09/2019** à **17:41**

bonjour,

il existe sur ce sujet une convention franco-algérienne que les parents de cet enfant malade doivent respecter.

les malades algériens doivent avoir l'accord préalable de la Caisse nationale d'assurance sociale (CNAS) pour bénéficier de soins en France avec une prise en charge totale de l'État algérien.

il faut bien sur qu'il n'existe pas de traitement disponible en algerie.

mais je ne pense pas que cela l'autorise à faire venir toute sa famille.

voir ce lien: <https://alger.consulfrance.org/L-acces-aux-soins-en-France-des-patients-algeriens>

salutations